



Constation d'une arnaque sentimentale

Par **LAHMIDEN**, le **05/02/2009** à **18:08**

Bonjour,

Cefa fait 7 mois que je suis mariée avec un étudiant étranger de nationalité marocaine et je viens de me rendre compte que ce dernier a contracté ce mariage pour avoir ses papiers. Je voudrais savoir si je peux divorcer et quelles sont les démarches? ou annuler ce mariage? Lequel est le plus rapide et le plus avantageux pour moi?.

Merci de votre aide.